

## Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 décembre 2023)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Date d'arrêté des informations :
31 décembre 2023
Nombre total d'actions composant le capital social :
37 832 965
Total brut <sup>(1)</sup> des droits de vote :
38 025 964
Total net <sup>(2)</sup> des droits de vote :
37 994 555
<ul> <li>(1) Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote</li> <li>(2) Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)</li> </ul>
En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière

de franchissements de seuils